

Sauvegarde de l'espace vert des Grandes Pannes

Une action « vigilance collective pour maintenir et développer des espaces verts et ludiques », est inscrite dans le projet de quartier des Hauts de Saint Aubin 2020-2026 dans la rubrique « Préserver la nature et la biodiversité » de la Priorité « Réussir l'aménagement avec tous ».

En rapport avec cette vigilance collective, des habitants du quartier alertent les élus sur le projet de création d'un lotissement dans le secteur des Grandes Pannes porté par la SCCV ALEZANES, projet qui va à l'encontre de cet objectif de maintenir et de développer des espaces verts et ludiques.

En alternative à ce projet de lotissement, les habitants soumettent à leurs élus une proposition consistant à créer un parc paysager qui pourrait répondre à une dizaine d'actions répertoriées dans le projet de quartier 2020-2026.

Cette proposition répond également aux objectifs du Fonds Vert mis en place par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Ce fonds est effectif depuis janvier 2023 et est doté de 2 milliards d'Euros de crédits déconcentrés aux préfets. Ce fonds est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performances environnementales, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. Dans son Axe 2, ce fonds prévoit la renaturation des villes et des villages, et dans son Axe 3 l' « Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 ».

Le Fonds « Nature en ville » est un dispositif qui contribue à préserver ou à recréer au sein de milieu urbain des espaces naturels dans un but d'adaptation aux conséquences du changement climatique. Les actions doivent en particulier permettre la renaturation des sols et espaces urbains, avec la création, la restauration et la gestion écologique de parcs et jardins.

Atouts de cet espace vert des Grandes Pannes pour la création d'un parc paysager:

- Lieu très calme, enclavé par des jardins de constructions individuelles et collectives
- Environnement avec végétation existante et un sol se prêtant bien à sa végétalisation
- Deux entrées possibles

Objectif :

Création d'un parc arboré et enherbé présentant d'une part des espaces boisés et des espaces de cultures potagères (plantes potagères et aromatiques), et de quelques petits parcs ou volières pour accueillir des volailles et autres petits animaux de ferme. D'autre part des circuits de promenades et espaces récréatifs avec des jeux pour enfants, terrain de volley... (ou autre à définir).

Intérêts :

- Répondre aux attentes de la population (souhait d'avoir plus de nature en ville, émis par 79 % des habitants des quartiers prioritaires)
- Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'objectif de renaturation des villes
- Favoriser la conservation de la biodiversité
- Sensibiliser la population à la préservation de l'environnement
- Faire découvrir aux enfants la nature par une approche directe au contact des plantes et des animaux, et permettre des vocations aux métiers contribuant à la protection de l'environnement
- Etre un lieu pédagogique pour les écoles maternelles et primaires du quartier.
- Etre un lieu de détente, promenade, de pause dans la nature pour les habitants du quartier, en particulier ceux résidant en immeubles à proximité et autour de la rue du Général Lizé.

Financements publics existants : Fonds Vert (d'accélération de la transition écologique dans les territoires) :

Par le collectif de sauvegarde des grandes pannes

- avec l’Axe 3 : réalisation d’acquisition foncière,
- avec l’Axe 2 : réalisation des études, des travaux et de la phase de lancement du projet
- Retombées positives pour Angers :
- Garder et promouvoir son image de ville « Verte »
- Protéger définitivement de l’urbanisation une des dernières zones vertes du quartier
- Créer de l’emploi, renforcer les synergies avec les services existants en charge des parcs et jardins
- Rééquilibrer l’existence des parcs et jardins entre les 2 côtés de La Maine (Les petits parcs et jardins sont quasi inexistantes dans le quartier des Hauts de Saint Aubin. Seul le Jardin des schistes – aire de jeux pour enfants - semble exister)

L’enjeu aujourd’hui porte sur ce que va devenir cette zone verte encore préservée.

Tous les parcs et jardins existants dans Angers ont pu être préservés de leur artificialisation par une volonté politique à un moment donné qui a surmonté les intérêts financiers d’une urbanisation à outrance. Les parcs et jardins existants aujourd’hui et qui font la fierté d’Angers sont-ils considérés aujourd’hui comme des « dents creuses » comme est qualifié péjorativement cet espace vert ?

Non ils sont considérés comme des espaces à préserver car contribuant au bien-être des habitants, et ces espaces sont maintenant qualifiés de poumon vert ou d’îlot de fraîcheur. Personne ne les remettra en cause en disant qu’il faut construire dessus pour loger des habitants.

Ce courage politique qui allait très souvent à l’encontre d’intérêt financier immédiat, fait aujourd’hui la fierté d’Angers qualifiée de « la ville la plus verte de France ».

On peut remarquer que la très grande majorité des parcs et jardins de petite taille, se situe du côté sud de La Maine et quasi aucun du côté nord, et dans le quartier des Hauts de Saint Aubin. L’espace vert actuel des Grandes Pannes à protéger et préserver, est situé dans la partie fortement urbanisée du quartier qui ne dispose de parc ou de jardin public accessible à pieds.

Il y a donc une réelle opportunité à saisir pour faire de cet espace vert un parc paysager ouvert à tous les habitants, qui répondra aux enjeux forts mis en avant dans leurs politiques d’aménagement par le Quartier, la Ville et le Gouvernement dans sa politique de Transition écologique qu’il soutient.

Peut-on imaginer meilleure destinée qu’un aménagement de cet espace en parc paysager, comprenant des zones ombragées et enherbées, des zones potagères et de petits élevages éducatifs, et des espaces de détente et de jeux pour tous les âges. Ce parc sera un lieu de cohésion sociale par les rencontres de personnes de toute âge et de toute origine qu’il permettra, un lieu de sensibilisation et d’éducation à la protection de l’environnement, et un lieu d’épanouissement ludique et sportif pour tous les habitants.

Ce projet, compte tenu de l’inexistence sur le secteur d’autre parcelle verte enclavée et déjà en partie boisée, contribuera à l’avenir à l’image du quartier des Hauts de Saint Aubin : une image reflétant un quartier agréable à vivre comprenant sous la forme d’un jardin aménagé un réel espace vert de bien-être accessible à tous.

Cette image sera réelle et permanente du fait de sa contribution au service de toute la population.

Dans le projet d’aménagement des Hauts de Saint Aubin est indiquée en introduction :

« D’ici 2035, près de 32000 logements seront créés, portant la population de 11000 à 19000 habitants. Assurer aux habitants des Hauts de Saint Aubin un quartier où il fait bon habiter, travailler, consommer, se divertir, se cultiver, se déplacer, se reposer, Tels sont les objectifs du projet d’aménagement urbain conçu par la Ville pour ce quartier, en métamorphose depuis plusieurs années ».

Par le collectif de sauvegarde des grandes pannes

Dans les engagements de l'équipe municipale pour les Hauts de Saint Aubin sont indiqués en particulier :

- Accompagner les nombreux jardins partagés du quartier dans leur développement
- Poursuivre l'aménagement du quartier sans densifier, en soutenant la construction des maisons de ville.
- Etudier l'implantation de nouveaux équipements publics pour répondre au développement du quartier (collège, relais-mairie, accueil de loisirs, salle familiale...)

Dans l'éditorial du document « Projet de quartier Hauts de Saint Aubin 2020 2026 », Francis Guiteau précise « Le rôle d'une collectivité dans l'animation de son territoire est primordial. Il doit s'inscrire au plus près des réalités et du quotidien des habitants » et « Elaborés en étroite collaboration avec les Angevins, ces projets de quartiers concernent les thématiques qui structurent notre vie sociale, culturelle, économique et urbaine. Ils précisent les enjeux prioritaires d'une ville au travers des aspirations de celles et ceux qui l'habitent ».

Trois thèmes dans ce projet sont indiqués : circulation douces facilitées, Le végétal préservé et des constructions éco-conçues.

Concernant le thème « Le végétal préservé » est indiqué : « Au pieds des immeubles, aux abords des constructions, la dimension piétonne et la présence du végétal sont réaffirmées : le patrimoine arboré remarquable mis en valeur, les haies bocagères conservées, des jardins partagés implantés au coeur des logements collectifs... Le tout permettant un développement de la biodiversité ».

Dans le projet de quartier des Hauts de Saint Aubin 2020-2026 sont indiqués les actions suivantes qui sont en rapport avec ce projet de création d'un parc paysager :

- Dans la priorité « Identité et vie de quartier en construction » : la création d'espaces de convivialité à destination de tous les habitants, et la préservation et la valorisation de l'identité maraîchère et des potagers qui la composent
- Dans la priorité « Réussir l'aménagement avec tous », la préservation d'un cadre de vie riche et diversifié en concertation avec les habitants. Concernant la rubrique « préserver la place de la nature et de la biodiversité : préserver des couloirs et des espaces de nature « sauvage » en liaison avec les secteurs sans bâti vers La Maine, Développer des actions de protection et de sensibilisation à l'environnement, Vigilance collective pour maintenir et développer des espaces verts et ludiques. Concernant la rubrique « Maintenir la diversité des formes d'habitats : poursuite de l'aménagement du quartier sans sur-densifier, dégagement de perspectives, de cadre entre le bâti pour laisser le regard se porter loin, encourager la pratique de sport-loisirs chez les jeunes par des équipements adaptés avec l'identification d'espaces pour accueillir les équipements sportifs.
- Dans la priorité « Préparer l'avenir dans les Hauts de Saint Aubin » : dans la rubrique insertion professionnelle des publics précaires, renforcer le réseau et le partenariat des acteurs de l'insertion avec la poursuite le renforcement des chantiers éducatifs et d'insertion. Dans sa rubrique La lutte contre le réchauffement climatique : réaliser des aménagements agréables et adaptés à l'enjeu, avec la végétalisation des espaces publics pour créer des îlots de fraîcheurs. Et soutenir une alimentation locale avec l'appui au développement d'une agriculture urbaine dans le quartier, et l'accompagnement de nombreux jardins partagés du quartier dans leur développement. Dans sa rubrique Proximité des établissements scolaires et relation entre les acteurs de l'éducation : construire des projets éducatifs cohérents par l'ensemble des acteurs pour tous les publics et sur tous les temps de l'enfant.

Ainsi, la sauvegarde de cet espace naturel en l'aménageant en parc public à la fois paysager, potager, éducatif et ludique est parfaitement en cohérence aux actions prévues dans le projet du quartier des Hauts de Saint Aubin et une réponse à son objectif de contribuer au bien-être de ses habitants.

Questions aux élus :

- Quelle mobilisation des habitants du quartier pourrait être envisagée pour qu'un tel projet de parc paysager puisse se réaliser ?
- Quelle contribution les riverains directs du parc pourrait apporter à la réalisation pratique du projet (participation à une association, à des travaux de réflexion, ...) ?
- Compte tenu des terrains constructibles autour de la ligne de tram, la mairie pourrait-elle proposer au promoteur un autre terrain pour son projet immobilier, un terrain plus ouvert et plus accessible ? (le projet porte sur 19 logements ce qui en rapport à la construction de 3200 logements d'ici 2035 représente 0,6%).

Pour terminer, la comparaison entre le projet de lotissement et le projet de parc paysager est la suivante :

- D'un côté un projet pour une soixantaine d'habitants de l'autre, un parc paysager éducatif et ludique, ouvert à tous les habitants, et protégé de l'urbanisation.
- D'un côté une artificialisation d'un espace vert, de l'autre la création d'un parc accueillant et préservant la biodiversité.
- D'un côté un projet de sur-densification de l'habitat (maisons avec terrain de 180 à 250 m²) avec tous les inconvénients que cela provoque pour ceux qui y habitent (nombreux vis-à-vis, manque d'intimité) et de l'autre la préservation d'un des derniers espaces verts du quartier avec des perspectives visuelles.
- D'un côté une urbanisation enclavée, avec des habitants éloignés des centres commerciaux et des services, qui sont éloignés de la ligne de tram, de l'autre un parc dans un environnement calme, préservé et accessible à pieds aux habitants d'une grande partie du quartier.
- D'un côté un projet issu d'une optimisation informatique d'urbanisation ne prenant en compte que des contraintes techniques réglementaires avec pour objectif l'optimisation de la valorisation financière d'un terrain quelconque, d'un autre un projet de valorisation de la Nature sur un terrain exceptionnel accompagnant l'épanouissement de la vie des habitants du quartier et la préservation de l'environnement, projet répondant aux enjeux humains et environnementaux actuels.
- D'un côté un projet de construction pour une durée de vie limitée, de l'autre un projet d'aménagement d'une durée de vie illimitée.
- D'un côté un projet ne contribuant en rien à la cohésion sociale, au cadre de vie, à l'accès à l'emploi et à l'éducation, de l'autre un lieu de vie favorisant la rencontre et les échanges, le ressourcement et les activités ludiques et sportives, des emplois verts et d'animation, des opportunités de sensibilisation et de formation à la préservation de l'environnement.

Pour conclure, ce projet de lotissement est un projet du passé, dans la même ligne que ces projets qui ont conduit des quartiers et des villes aujourd'hui à faire machine arrière et à rechercher une renaturation de leurs espaces.

Camoufler un projet d'arrière-garde en le maquillant par des qualificatifs d'éco-construction et par des plantations d'arbres sur papier, ne permettra pas de cacher sa destination finale : supprimer le seul espace vert arboré et naturellement calme de cette zone du quartier des Hauts de Saint Aubin.

Il serait dommage pour les habitants actuels et les générations futures du quartier d'abandonner la destinée de ce terrain à la valeur spéculative et financière qu'il représente pour un promoteur, sans rechercher une alternative qui permettrait de prendre en compte sa valeur d'espace vert qui est aujourd'hui infiniment plus grande. D'autant plus que cette étude d'alternative et le projet de parc qui pourrait être mis en place, peuvent actuellement bénéficier de financements publics nationaux spécifiques.